



défaut sur un produit sans possibilité de reprise

Par **BV22000**, le **27/11/2010** à **18:42**

Bonjour,

J'ai acheté dans un magasin des draps. Avant utilisation, j'ai lavé ces draps à 40° en dessous de la valeur indiquée sur l'étiquette (60°). Ces draps on déteint et des couleurs sont parties. Je suis retourné au magasin 1 semaine après l'achat pour demander la reprise du produit. Le magasin à refuser car j'ai lavé le draps... Que puis-je faire?

Merci

Par **Claralea**, le **27/11/2010** à **22:52**

Bonsoir, si c'est une fabrication française, retournez les draps directement au fournisseur en leur demandant un remboursement avec copie du ticket de caisse en leur expliquant que le magasin n'a pas voulu les reprendre, que vous avez respecté les indications de lavage et que voilà ce qu'il en ressort. Le problème, c'est que c'est votre parole contre la leur concernant les degrés de lavage

Si c'est une marque étrangère et que le magasin ne veut pas vous rembourser, demandez leur qu'ils fassent au moins l'effort de le retourner à leur fournisseur afin que celui-ci décide ou non d'un échange pour une couleur moins vive par exemple. Et qu'il vous délivre un papier comme quoi vous avez bien restitué le drap sans remboursement ni avoir dans l'attente de la décision du fournisseur